

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2021\_5\_3



Date de convocation :

11 mai 2021

Date d'affichage :

11 mai 2021

**OBJET :**

**Passerelles île de  
Germeville**

## Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ORADOUR

Séance du 19 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BAILLARGEAU Olivier, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, Mme MONTOUX Carole, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BERTRAND Pascal, M. SYLVESTRE Erwan

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire expose au conseil les différentes possibilités d'aménagement de l'île de Germeville, projet de deux passerelles pour accéder à l'île.

Il présente les différents devis de passerelles comme suit :

Classement		DEVIS	GRUTAGE	TOTAL	STRUCTURE
1	SNGC	39 450 €		39 450 €	Alu
2	HUSSON	16 342 €	9 000 €	25 342 €	Bois Poteau Bois
		20 697 €	9 000 €	29 697 €	Bois poteau acier
3	ADEQUAT	29 570 €	15 000 €	44 570 €	Bois
4	EVIAA	46 560 €		46 560 €	Alu
5	RULLIER	39 584 €	15 000 €	54 584 €	Bois

Après délibération, le conseil opte pour le projet de passerelles de la société SNGC. Les autres entreprises seront informées du refus de leur devis.

Le conseil autorise le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents en rapport avec ce projet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

